



Etudes, Conseil et Formation en Développement et Gestion
38 C, Av. Kindu, Ibanda, Ville de Bukavu, RD Congo
Tél : + 243 998 666 992 ; +243 853 719 697 ; + 243 813 651 149
E-mail : maximpactmax@yahoo.com
www.maximpact-asbl.org

PROJET COMMUNITY ENGAGEMENT ON MINING
RELATED TENSION AND HUMAN RIGHTS ABUSES,
INCLUDING SGBV, IN THE MISISI GOLD MINING AREA

Rapport d'activités

Droit d'accès à tous

Mai – Juin 2019

0. DESCRIPTION GLOBALE DU PROJET

0.1. CONTEXTE GLOBAL DU PROJET

L'exploitation minière en territoire de Fizi et plus particulièrement dans la cité aurifère de Misisi, la violence à l'endroit d'une part des exploitants miniers et de la population en générale fait partie du fardeau quotidien dans cette zones.

A coté de cela, il y a lieu de noter l'activisme du groupe armé du Général (autoproclamé) Yakutumba qui plusieurs fois a fait objet de tentative d'éradication mais sans succès.

Notons que les tracasseries dont sont victimes les populations dans cette zone contribuent significativement au renforcement de la légitimité du Groupe Armé Yakutumba.

En effet, taxé à tort ou à raison de Maï-Maï par les forces de l'ordre, beaucoup de jeunes n'étant pas en mesure de payer des amendes leurs exigés finissent dès qu'ils ont l'opportunité, à rallier le Groupe armé ou d'autres bandes armés. Ceci rend complexe et annihile les efforts de pacification de cette zone.

Plusieurs fois, il a été entrepris des opérations militaires d'envergure mais au finish, le degré de violence et particulièrement celui de violation de droits humains n'ont fait que croître. Il est souvent reproché aux habitants et chefs locaux de la zone de soutenir le Groupe Armé Yakutumba et chaque fois que il y a des attaques, la population subie diverses forme de représailles de la part de forces de l'ordre. Des jeunes subissent des arrestations arbitraires, torture, extorsion, parfois des assassinats, ..., au motif qu'ils sont de Maï-Maï.

Depuis quelques mois, les affrontements entre miliciens et forces n'ont pas été signalé dans la zone. Cependant, le degré de violence sur la population n'a pas baissé d'intensités. Il sied de noter qu'il y a également des tensions entre différents groupes autour de la gestion de sites miniers au point que les uns et les autres n'hésitent à faire recours aux diverses forces influentes au sein des forces de sécurité publique mais également aux membres d'un clan contre un autre. A ce jour, la tension entre dirigeants de deux coopératives minières (COOMIKI et CEMITRADA) est si vive au point qu'elle s'est élargie au niveau de clans.

Aussi, il se vit depuis plusieurs années une situation de conflit entre les exploitants miniers artisanaux et l'entreprise Leda Mining (dite CASA MINING) dont la capitalisation donne une sorte de légitimité à des groupes armés qui se présentent comme défenseur du peuple et de terres ancestrales.

Egalement, il se développe, dans la zone minière de Misisi, une exploitation sexuelle mettant en œuvre des actrices venant de diverses provinces de la RD Congo et des pays voisins de la RDC et très particulièrement le Burundi. Il est important de comprendre

l'organisation et le fonctionnement de réseaux dans ce secteur et l'impact sur la propagation du VIH/Sida et les violences sexuelles.

Max Impact asbl avait estimé nécessaire d'offrir un espace de dialogue pour le rapprochement de partie à travers la tenue des rencontres d'identification exhaustives des situations de violences dans la zone d'exploitation minière, l'identification des acteurs clés du conflit, les principaux défis par type de conflit ; les stratégies à mettre en œuvre pour les résoudre chacun des type de conflits et identifier les acteurs pouvant contribuer significativement à la résolution de situation de conflits vecteur de violence.

Cet espace devrait également mettre à profit pour approfondissement la question d'exploitation sexuelle avec une particulière attention sur les aspects sus-évoqués (l'organisation et le fonctionnement de réseaux dans ce secteur et l'impact sur la propagation du VIH/Sida et les violences sexuelles).

Dans sa phase de mise en œuvre, ce projet a comporté 2 grands volets :

- Une « Etude sur les Stratégies de promotion de la paix, de droits humains et du genre dans la Zone d'exploitation Minière de Misisi et les localités voisines » ; et
- Un atelier de réflexion sur « La Bonne Gouvernance des Ressources Minières dans le Secteur de Ngandja : Renforcement de l'Impact socio-économique, des droits humains et la promotion du Genre »

La mise en œuvre de ce projet a été rendu possible grâce à l'appui technique et financier de la Monusco.

0.2. OBJECTIFS DU PROJET

0.2.1. Objectif Global

- Contribuer à la réduction de violences en territoire de Fizi

0.2.2. Objectif Spécifique

- Améliorer le niveau de compréhension de moteurs de la violation dans la zone minière de Misisi pour une résolution durable

0.3. RESULTATS ATTENDUS

- Les types, les causes, et les acteurs des violences dans la zone minière de Misisi en territoire de fizi sont identifiés de manière exhaustive ;
- Les actions stratégiques pour la réduction de violences dans la zone minière de Misisi en territoire de fizi sont identifiés de manière exhaustive ;
- Les acteurs cibles de plaidoyer pour la réduction de violences dans la zone minière de Misisi en territoire de fizi sont identifiés ;

- Un Comité multi-acteurs pour la réduction de violences dans la zone minière de Misisi en territoire de fizi est mis en place.
- Les habitants de Misisi et environs ont des connaissances et adoptent des attitudes et comportement conséquents pour la réduction de violences dans leur milieu.
- Un état de lieu sur l'exploitation sexuelle dans la zone minière de Misisi est établi ;
- Des propositions des mitigations des violences en lien avec l'exploitation sexuelle sont esquissées ;

0.4. ACTIVITES DU PROJET

0.4.1. Mener une « Etude sur les Stratégies de promotion de la paix, de droits humains et du genre dans la Zone d'exploitation Minière de Misisi et les localités voisines» :

L'étude sur « les stratégies de promotion de la paix, de droits humains et du genre dans la zone minière de Misisi » s'est focalisée, pour le volet genre, sur les réseaux de prostitution avec une attention sur les mécanismes de gestion de conflits découlant de l'exploitation sexuelle, le viol, la question de VIH/Sida et la participation de la femme dans les activités d'exploitation minière à Misisi.

Les volets paix et droits humains ont plus étaient abordés dans l'angle de conflits entre coopératives, la question de la paiements (légaux et illégaux), du travail des enfants, de l'implication du groupe armé, de militaires et autres acteurs non éligibles (au terme du code minier) dans l'exploitation minière, du travail forcé (telle que décrit par le guide de l'OCDE).

Il a également été procédé, au cours de cette étude, à l'identification de personnes devant participer à « l'atelier de réflexion sur la bonne gouvernance de ressources minières dans le secteur de Ngandja ».

0.4.2. Tenir un atelier de réflexion sur « la bonne gouvernance des ressources minières dans le secteur de Ngandja : renforcement de l'impact socio-économique, des droits humains et de la promotion du genre »

Cette activité a été axée sur la restitution des résultats des investigations sur terrain et le recueil du feedback de participants. Initialement prévu pour 45 personnes, équipe pédagogique comprise, pour deux journées, cette activité a connu la participation de 56 personnes et s'est tenue pendant deux journées.

Au cours de la deuxième journée de l'atelier, les participants avaient mis sur pieds un Comité de suivi des activités minières dans le Secteur de Ngandja.

Notons qu'au cours de cet atelier, il y a eu un exposé centré sur la restitution de résultats de la recherche, des travaux de carrefour, des présentations de résultats et les débats. Aussi, le délégué du CEEC à ces travaux avait développé une communication sur ce que l'est le CEEC, et sur la Commission nationale de lutte contre la fraude minière. Séance tenante, il avait porté à la connaissance de l'assistance que la lutte contre la fraude minière était sous la coordination du CEEC. Il a annoncé la suspension des activités de la cellule dite « anti-fraude » dans le secteur minier.

Il avait également été décidé de la désignation de 26 personnes devant faire partie du Comité de suivi des activités minières dans le secteur de Ngandja et de membres de l'équipe dirigeante du dit comité.

0.4.3. Elaboration d'un plan d'actions du Comité de Suivi

La journée du 6 juin avait été consacrée aux travaux d'élaboration de la feuille de route du Comité de suivi des activités minières dans le Secteur de Ngandja, et la responsabilisation de membres du comité pour la mise en œuvre du plan d'action.

0.4.4. Sensibilisation des habitants de Misisi et environs sur les questions de réductions de violences

Un espace de 24 émissions a été acquis au sein de la radio Ebala de Misisi. L'approche convenue a été que des journalistes de la Radio Ebala devraient collecter des éléments d'une situation problème qui devrait faire objet d'émission. Après échanges et agrément du sujet, Max Impact asbl devrait s'accorder avec la Radio Ebala sur le choix de l'intervenant. Ce dernier pourrait intervenir directement ou en différer sur la radio Ebala. La durée de l'émission a été prévue pour 60 minutes, en raison d'une émission par semaine.

1. PRINCIPAUX RESULTATS

1.1. VOLET GENRE

1.1.1. Etat de lieux sur l'exploitation sexuelle, la question de VIH/Sida et la problématique de viol et violences domestiques

a). De la prostitution

La prostitution est encadrée par le service en charge de Genre. Il existe à Misisi trois niveaux d'organisation de la prostitution :

*** Les professionnelles de sexe regroupées dans des QG qui sont des maisons (mini-quartiers de prostituées).**

Les prostituées sont regroupées dans des QG (Quartier Général) selon leurs affinités. Il s'agit des maisons en location prises par les prostituées. Chaque femme loue sa propre maison. Chaque QG est dirigé par une Présidente dont les tâches sont :

- veiller à l'assurance de la quiétude et l'harmonie entre les femmes (gestion de conflits entre les femmes et entre les femmes et leurs clients);
- veiller à l'application du prix minimum.
- Assurer le lien entre les femmes et les services publics (notamment les services de santé et de genre).

Cinq QG sont opérationnels à Misisi : QG Kingangumi, QG La Confiance, QG Guest House, QG Miba, et QG Magi.

Chaque QG est dirigé par un comité de 4 personnes dont 1 Mère Cheffe, 1 Mère Cheffe Adjointe, 1 chargée de sécurité (appelée Policière), 1 Conseillère (qui s'occupe de la caisse). Les membres du Comité du QG sont nommés par le Service du Genre.

Le Comité du QG a pour principale mission, *la gestion de conflits*. L'admission à un QG est conditionnée par le paiement de 10.000FC, être majeure et l'acceptation de se soumettre aux règles du QG à savoir : S'abstenir de bagarres, s'abstenir des injures, ne pas être en relation amoureuse ou ne pas accepter les militaires comme clients, ne pas faire payer un prix inférieur au prix minimum par acte (2.000FC/coup). Ce prix est fixé au cours d'une réunion et s'applique dans tous les QG de Misisi. En cas de déplacement, le prix est revu à la hausse et il faut objet d'un compromis entre les deux parties.

La femme a l'obligation de disponibiliser les préservatifs. Chaque vendredi, elles doivent se faire dépister au VIH/Sida.

En plus de frais d'adhésion au QG, il faut payer également : 10.000FC/an pour la carte d'hygiène et 10.000FC/an pour la carte de membre. En cas de problème particulier (cas de maladie d'une membre du QG ou décès), on recours à des cotisations spéciales.

En cas de bagarre, le Comité entend les parties en conflit et tranche le litige. Si une partie refuse de se soumettre au jugement et recours à la police territoriale, la police fait appel au Comité du QG pour prendre connaissance de son verdict. A ce moment-là, la plaignante est soumise au paiement d'une amende dont le montant varie entre 20.000FC - 30.000FC. Si une des partie blesse l'autre au cours de la bagarre, elle a la responsabilité de faire soigner la personne blessée.

Les membres du QG estiment que cette pratique sert à décourager les prostituées à recours à tout moment aux instances publiques pour gérer des petits conflits. En cas d'application d'un prix inférieur au prix minimum la personne est soumise à des amendes et peut le cas échéant être expulsé du QG.

Il sied de noter que généralement, l'amende varie entre 20.000FC et 30.000FC. Les frais perçus à titre d'amende sont repartis comme suit : 10.000FC pour les juges (membres du QG), 10.000FC pour le service du genre, et 10.000FC pour le secteur de Ngandja.

Une Prostituée membre du QG peut contracter une relation permanente « cohabitation avec un homme ». La femme et son amant doivent prendre des engagements devant le Comité du QG. L'homme doit accepter de laisser la femme travailler (se prostituer) en toute liberté de 18h⁰⁰ à 22h⁰⁰. Il ne doit de n'aucune manière que ce soit entraver l'activité de la femme. Le jour de la séparation, l'homme est tenu de faire un don (un cadeau à la femme).

Le prix du loyer varie selon l'emplacement de la chambrette par rapport à la rue principale. Il est de 15.000FC à 20.000FC/mois.

Les membres de QG viennent de divers coins dont Bukavu, Maniema, Kalemie, etc. Comparativement à d'autres milieux notamment Bukavu et Uvira (où le prix est de 1.000FC/coup), Misisi offre un très bon revenu. Les recettes journalières varient entre 10.000FC et 30.000FC/jour.

Le recensement de femmes libres se fait une fois l'an. L'effectif minimum est de 50 femmes recensées par QG.

Les femmes libres de QG connaissent entre autres difficultés :

- La concurrence de femmes libres provenant du Burundi ;
- La tracasserie de clients par les militaires pendant la nuit ;
- L'insécurité généralisée dans Misisi qui ne laisse pas libre circulation de clients ;
- La baisse sensible de revenu atteignant parfois moins de 10.000FC/jr.
- L'information sur l'état sérologique de femmes dépistées au VIH/Sid n'est communiquée qu'à la personne elle-même. Ceci fait qu'il y aurait des personnes se connaissant PVV qui s'adonnent à l'activité de professionnelle de sexe.

En termes de perspectives, les femmes rencontrées ont proposé ce qui suit :

- Constituer une caisse de solidarité ;
- Bénéficier d'une formation sur le métier (fabrication de paniers) ;
- Bénéficier d'un appui financier pour l'exercice du petit commerce.

*** La seconde catégorie est celle de professionnelle de sexe basés dans les bars et boîtes de nuits et travaillant comme serveuses.**

Les femmes libres faisant partie de cette catégorie ne se reconnaissent pas en tant que telle. Elles n'hésitent pas à dire à qui veut les entendre qu'elles ne sont pas de prostituées mais de travailleuses dans les bars. Cependant, dans le fait, elles font la prostitution. Dans la plus part de cas, elles viennent de Bukavu, d'Uvira, de Goma et de Bujumbura (en majorité). Elles sont recrutées par les tenanciers de Bars. Leur salaire mensuel comme servante dans le bar varient entre 50.000FC et 70.000FC.

Elles sont logées dans l'enceinte du Bar. Dans l'exercice de leur travail, elles ont le loisir de se taper des clients. Elles peuvent utiliser les chambres du Bar. Par passage, les Bars

font payer, pour la location de la chambre, entre 5.000 FC et 10.000FC (si la fille a un client). En plus de cela, il faut payer à la fille (la travailleuse du Bar) un montant qui ne doit pas être inférieur à 20.000FC. Si la fille offre ses services à un prix inférieur à ce montant, elle fait objet de différentes restriction qui peuvent aller jusqu'à son expulsion.

Si le Client décide d'amener la fille en dehors du Bar, il doit payer au comptoir du Bar à titre de droit de sortie pour la fille, un montant de 10.000FC. Dans certains Bar, il faut également payer d'avance 20.000FC pour le compte de la fille. Ceci dit-on dans ces bars, c'est pour protéger la fille contre les abus de certains hommes.

Retenons que le montant à payer à titre de droit de sortie varie selon les moments de la journée. Entre 8h⁰⁰ et 15h30, le droit de sortie est fixé à 5.000FC. Entre 16h et 22h30, le droit de sortie est de 10.000FC.

*** La troisième catégorie est celle de professionnelles de sexe libre de tout engagement.**

Les femmes de cette catégorie font payer 5.000FC par coup. Elles ont la libre décision de fixer le prix.

b). Du VIH/Sida

La population de l'aire de santé de Misisi (en 2018) est estimée à : **153.436 habitants¹**

La question de VIH/Sida fait partie de préoccupations du service de genre qui a la charge de coordonner l'activité de prostitution à Misisi. Une fois la semaine, les femmes prostituées regroupées dans de QG sont soumises à un dépistage du VIH/Sida. A l'issu du dépistage, un lot de préservatifs est remis à chacune d'entre elles. Les résultats du test de dépistage n'est communiqué qu'à la personne concernée. Ceci laisse croire qu'il y aurait de personnes atteintes du VIH/Sida qui continuent à s'adonner à l'exercice du métier de prostituée. Le service du genre n'arrive pas à imposer un dépistage au VIH/Sida aux prostituées basées dans les différents bars. Ces dernières sont souvent protégées par les tenanciers de bars au motif qu'elles ne sont pas de prostituées mais des travailleuses de bars.

Il existe à Misisi trois structures qui organisent les activités de dépistage volontaire du VIH/Sida. Il s'agit du Centre de Santé Etat/Misisi, le Centre Médical Mugawaji et le Centre Médical Bamujudi.

¹ Centre de Santé Etat/Misisi ; Statistiques de la population.

Les statistiques du CS Etat/Misisi font état de 187 cas de VIH/Sida dépistés en 2018 chez les femmes enceintes au cours de séances de PTME et 46 cas de janvier à mai 2019.

Le Centre Médical Bamujudi a enregistré les cas suivants :

Mois	Nombre de personnes dépistées	positifs	négatifs
Janvier 2018	300	50	250
Février 2018	203	63	140
Mars 2018	500	89	411
Avril 2018	157	57	100
Mai 2018	67	40	27
Juin 2018	329	102	227
Juillet 2018	411	201	210
Aout 2018	17	3	14
Septembre 2018	23	1	22
Octobre 2018	119	58	61
Novembre 2018	0	0	0
Décembre 2018	302	55	247
Total Janvier à Décembre 2018	2.428	719	1.709
Taux de contamination			29,61%
Janvier 2019	12	7	5
Février 2019	0	0	0
Mars 2019	49	3	46
Avril 2019	0	0	0
Mai 2019	9	1	8
Total de Janvier à Mai 2019	70	11	59
Taux de contamination			15,71%
De janvier 2018 à Mai 2019	2.498	730	1.768
Taux de contamination			29,22%

Le Centre Hospitalier Mugawaji² a quant à lui enregistré pour l'année 2018, une fréquentation de 10.391 personnes dont 5.301 personnes ont été diagnostiquées positives et 5.090 personnes négatives. Les cas positifs représentent donc 51,01% de cas. Pour la période allant de Janvier à mai 2019, le Centre Hospitalier Mugawaji a enregistré 1.638 cas dépistés dont 471 ont été confirmés positifs et 1.167 cas négatifs (soit un taux de 28,75% pour les cas positifs).

Il ressort de ces données qu'au cours de l'année 2018, les Centres Hospitaliers Mugawaji et Bamujudi ont dépisté 12.819 personnes dont 6.020 ont été diagnostiquées positives. Ceci représente un taux de séropositivité 46,96% de cas diagnostiqués.

² Statistiques communiquées par le Directeur de Nursing du Centre Hospitalier Mugawaji

Pour la période allant de Janvier à Mai, il a été enregistré au niveau de ces 2 Centres Hospitaliers, 1.708 cas dont 482 ont été diagnostiqués positifs. Ceci représente un taux de séropositivité de 28,22% de cas diagnostiqués.

Il sied de constater qu'au cours de ces cinq premiers mois de l'année 2019, le taux de cas de dépistages volontaires a fortement baissé. Il est passé d'une moyenne mensuel de 202,33 cas à 14 cas pour le Centre Hospitalier Bamujudi ; et de 865,91 cas à 327,6 cas pour le Centre Hospitalier Mugawaji.

L'effectif de personnes dépistées en 2018 par les 2 Centres Hospitaliers Mugawaji et Bamujudi (12.819 personnes) représente 8,35% de la population de l'aire de Santé de Misisi.

La prise en charge du VIH/Sida est appuyée par l'ONG MSF/Hollande. Elle inclut un paquet de service comprenant :

- Dépistage volontaire;
- Octroi de préservatifs aux femmes prostituées.
- La fourniture de ARV (aux PVV) et un traitement prophylactique (Kit PP) pour les victimes de violences sexuelles.

Notons que dans les hôtels de Misisi, les préservatifs ne sont pas mis à la portée de clients. Les clients qui ont besoin de préservatifs doivent aller les payer dans les pharmacies. Le paquet à 3 pièces de préservatifs coûte 500FC (soit 0,31\$US).

Si le prix ne constitue pas l'obstacle majeur à l'accessibilité, il y a cependant lieu de noter que la non disponibilité de préservatifs à l'endroit et au moment adéquat constitue un facteur d'aggravation de risques à la contamination au VIH/Sida à Misisi.

Aussi, le niveau d'acceptation de la maladie par les PVV et le niveau de prise en compte de risques au VIH/Sida dans le comportement de la population reste très faible. Pour beaucoup de personnes, le fait d'avoir eu plusieurs fois des rapports sexuels avec une même personne, crée une confiance mutuelle et amène les partenaires à ne plus se protéger pendant l'acte sexuel.

Au cours des différents échanges, les responsables de structures médicales ont déclaré ne pas disposer d'espace pour parler à la population sur la question de VIH/Sida.

Aussi, les besoins en termes de prise en charge de PVV restent très larges. En effet, il est constaté un vide en matière d'Assistance psycho sociale et économique pour les PVV. Aussi, les initiatives de sensibilisation à la prévention du VIH/Sida quasi inexistantes à Misisi.

Il est également important de signaler qu'à côté du VIH/Sida, il y a aussi la tuberculose qui a pris des allures très inquiétantes à misisi. Selon l'infirmier titulaire du Centre de Santé de Misisi, le taux de mortalité due à la tuberculose représente 50% de cas reçus. Aussi, rien qu'au début du mois de juin 2019, le CS Etat/Misisi a enregistré 182 cas de tuberculose dont 92% est une tuberculose Multi-résistante.

c). De la question du viol et violences domestiques

Les statistiques disponibles au Centre de Santé Etat/Misisi font état de 110 cas de viol enregistré au cours de l'année 2018, et 13 cas de viol enregistré pour la période allant de janvier à mai 2019.

La prise en charge de cas de violence sexuelle porte sur un traitement prophylactique (Kit PP) grâce à l'appui de l'ONG MSF/Hollande.

Il est cependant nécessaire de noter que les besoins en termes de prise en charge psycho-socio-économique et judiciaires de VVS restent non couverts. Il sied de noter que pour les cas déférés en justice, la victime est appelée à payer les frais liés au transfèrement de son bourreau jusqu'au parquet d'Uvira. Ceci amène beaucoup de personnes, soit à abandonner les poursuites contre leurs bourreaux ou soit à recourir à un arrangement à l'amiable du litige.

Les violences domestiques sont très fréquentes à Misisi. Le Chef de la Localité de Misisi a déploré le fait que c'est une question qui jusque là ne fait pas l'objet de beaucoup d'attention de la part de la société civile et de défenseurs de droits de l'homme. La grande difficulté est que rare sont les femmes qui accusent leurs conjoints pour ces faits. Le comble est que pour des rares de cas, c'est la police qui s'en saisit et se contente à faire payer des amendes. Il est difficile d'avoir les statistiques de cas de violences domestiques dans misisi. Les mariages précoces qui sont très nombreux dans le village, constituent une des causes majeures de ces violences.

1.1.2. Violence basée sur le genre dans l'exploitation minière

Les femmes travaillant dans le secteur minier artisanal s'organisent de plus en plus. Certaines d'entre elles se déjà regroupé en une coopérative appelée CFTM (Coopérative de femmes travaillant dans les mines). Cette coopérative est une initiative de la coomiki. Elle compte en son sein 23 propriétaires de puits d'Or (PPO), 47 des propriétaires de Thanks/loutra. Bien que n'ayant pas trouvé l'effectif pour les autres catégories, il y a cependant lieu de noter qu'il y a des femmes : des propriétaires de concasseurs, des financières de puits et des tenancières de restaurants.

Nonobstant le fait que des femmes soient propriétaires de puits d'or ou qu'elles figurent parmi les personnes qui financent les puits, elles ne sont pas cependant autorisées à

fouler les pieds aux sites miniers. Aussi, celles qui tiennent les restaurants ne sont pas autorisées à s'approcher des sites d'exploitation minière.

Cette interdiction émanant des autorités coutumières de Misissi reste contestée par les femmes qui la jugent discriminatoire mais s'y soumettent. En effet, pour les femmes, cette mesure leur prive du contrôle des activités de leurs puits ou de puits dont elles financent les activités. Elles accusent les PPO financés par les femmes d'être à la base de cette mesure.

Les autorités coutumières quant à elles, estiment que la place de la femme n'est pas dans le puits d'or et qu'elles doivent se positionner au niveau d'autres maillons de la chaîne de production car dans la plupart de cas, leur comportement aux puits violent les us et coutumes locales.

1.1.3. Témoignages de Femmes libres

1) Je m'appelle VM, je suis mère Cheffe Adjointe dans un QG. J'ai été désignée aider la Cheffe à diriger notre groupe. Le travail n'est pas facile. Ici les gens n'ont pas de respect. Le métier n'est pas si protégé. Les militaires et policiers nous rendent la vie difficile. Ils s'attaquent aux clients à des heures de pointe (de 20h - 22h30). Parfois, ils viennent déranger les femmes en les accusant de cacher les Mai Mai et autres bandits. Quand ils s'attaquent et torturent nos clients après les avoir dépouillé, cela fait peur aux autres qui du coup n'ont plus de courage de venir vers nous. Ceci diminue sensiblement le revenu de femmes que nous gardons ici. Les autorités devraient se saisir de la question. Elles doivent nous protéger et protéger notre métier. J'ai 12 enfants que j'ai eu avec différents maris et c'est moi qui doit les nourrir, assurer leur logement, les vêtir et les faire étudier grâce à mon métier de prostituée. Mes enfants sont à Bukavu. Je suis locataire. J'ai été dans un QG à Bukavu et à Uvira avant de venir ici à Misissi. Comparativement aux autres endroits, à Misissi il y a plus d'argent mais le marché est sujet de beaucoup de difficultés notamment l'insécurité (qui réduit la fréquentation de clients) et la concurrence de filles travaillant dans les Bars qui font notre métier. En dépit de la situation d'insécurité, je ne compte pas quitter Misissi car l'âge ne me permet plus d'être compétitive. Mon poste de Mère Cheffe adjointe est important car il me met en contact avec plusieurs personnalités et m'accorde du respect vis-à-vis des autres femmes du QG.

2) Je m'appelle M.C.Z. Je suis mère de 6 enfants. Ils sont tous à Bukavu chez leur papa qui avait pris une autre femme. Mon mari et moi on s'était séparé. Je suis venu vendre des marchandises (les divers) ici à Misissi. Je suis tombé en faillite. Je me suis alors décidé de prendre une maison en location dans le QG. Je me retrouve car je peux facilement envoyer de l'argent, des habits à mes enfants. Je suis un peu à l'aise car mon mari a une maison à Bukavu, ce qui déjà garanti l'avenir de mes enfants. Je l'aide en

payant parfois les études des enfants. L'insécurité constitue notre grand problème. J'ai mes clients fidèles qui ne vont pas ailleurs.

3) Je m'appelle S.L.V. J'ai 5 enfants. J'ai avec moi ici 3 enfants et 2 sont à Bukavu chez leur papa. Je suis venu vendre des marchandises ici à Misisi (les divers). Les choses n'ont pas marché. Et comme on s'était déjà séparé avec mon mari, j'ai décidé de prendre une maison dans le QG. C'est une vie très difficile. Ensemble avec les autres femmes on a pris en location une chambrette pour les enfants car c'est difficile d'exercer notre métier en partageant la même pièce avec les enfants. Nos maisons sont nos lieux de travail.

4) Je m'appelle M.R. J'ai 5 enfants. Deux sont ici à Misisi et trois à Kalemie chez leur papa. J'ai une parcelle ici à Misisi que je fais loger. Aussi, j'ai un Nganda dans lequel je vends du chanvre et des liqueurs ici dans ce QG. Ici, je suis locataire. Mes enfants vivent dans une maison se trouvant dans ma parcelle. Le QG n'est qu'un lieu de travail. J'étais venu à Misisi pour investir dans l'exploitation minière. Je finançais des puits. C'était mes propres puits. C'est ce qui m'avait permis d'acheter ma parcelle ici à Misisi. Puis les choses n'ont plus marché alors que j'y avais investi beaucoup d'argent. C'est alors que je me suis converti dans la prostitution. Mon métier de prostitution me permet de garder le contact et l'information sur les activités minières et sur les puits dans lesquels j'ai eu à investir mon argent. J'ose croire que je pourrai toujours reprendre la force en investissant dans un puits rentable.

5) Je m'appelle MRS. Je suis burundaise. J'ai quitté le Burundi pour aller vivre avec ma sœur à Uvira où elle s'était trouvé un mari congolais. Quelques mois plus tard (environ 4 mois), on a déménagé pour Misisi. J'ai été engrossée par un garçon d'ici. Je suis restée chez ma sœur. Pour subvenir aux besoins de mon enfant qui a maintenant deux ans mais également à mes propres besoins, je m'adonne à la prostitution. J'ai donné mes contacts à des gérants des hôtels de la place. Dès que il y a un client qui a besoin d'une femme, ils m'appellent. Quand on me paie, je donne quelque chose au Gérant, lui aussi se retrouve. Mon prix varie selon le cas. Il va de 10 à 20\$ pour une nuit. Par un acte vite fait, c'est 10.000FC. Je n'avais jamais fait la prostitution avant. Ici à Misisi, il y a beaucoup d'argent. Moi et ma sœur, on est en train de construire une maison à Kajaga.

6) Je m'appelle MRT. Je suis burundaise. Chez moi c'est à Kamenge. J'ai un enfant, que j'ai laissé chez mes parents, une fillette. Je faisais déjà la prostitution à Bujumbura. J'ai un jour fait connaissance dans un bar avec un homme qui m'a recruté pour venir travailler comme serveuse dans son bar ici à Misisi. On me paie 60.000FC/mois. Quand je suis arrivé, j'avais au moins 2 hommes par jours. Ceci m'a permis de faire des économies. Je mange, je bois à ma soif et c'est aux frais de clients qui me courtisent pendant mes heures de travail. Mon boulot m'offre l'avantage d'être en contact avec les

clients et de le séduire. Depuis que je suis ici, j'ai déjà fait 1 voyage pour le Burundi (en 6 mois). J'ai ouvert un compte en banque. Je compte m'acheter une parcelle là chez nous.

La seule difficulté pour moi est que je ne suis pas libre de mes mouvements et il y a la concurrence qui est rude. Chaque fois qu'il y a une nouvelle fille qui arrive, elle attire l'attention des hommes. Plus on n'est plus attirante, plus l'intérêt du patron à son égard s'effrite. On commence à avoir beaucoup de reproches de la part du Gérant. Il devient moins tolérant.

7) Je m'appelle RST. Je suis Burundaise. Je suis de Chibitoke. C'est une amie qui m'avait amené ici à Misisi. Elle travaillait déjà dans un Bar ici. A mon arrivée, le patron a accepté de m'engager. J'ai travaillé pendant 12 mois. Je touchais 55.000FC/mois. J'ai fait des économies grâce aux recettes que je réalisais à la suite des activités de prostitution. Je suis parvenu à avoir une réserve financière de 1.000\$. j'ai alors décidé de quitter le bar pour faire le business. Je fais le commerce entre Bujumbura - Misisi. Je vends des habits et souliers usagers pour enfants. Aussi, je continue à faire la prostitution pour couvrir certaines charges. J'ai pris une maison en location ici à Misisi. Le jour, je suis vendeuse semi grossiste et le soir je fais la prostitution libre. La prostitution est très payante à Misisi qu'à Bujumbura. Aussi, j'ai des très bonnes couvertures auprès des autorités locales. J'utilise mon corps comme voie de contact, ce qui me permet de faire librement mon travail sans tracasserie.

L'insécurité constitue le seul obstacle à l'épanouissement ici.

8) Je m'appelle FCN. Je suis de Goma. J'ai été recruté à Goma par une copine qui travaillait dans un bar ici à Misisi. On se parlait régulièrement car toutes deux on était des prostituées à Goma. Je suis arrivée, le propriétaire du Bar m'a proposé un salaire de 60.000FC/mois. J'étais très déçu mais je n'avais pas de choix. Mon amie m'avait beaucoup encouragée. Elle joue un grand rôle pour mon intégration. J'ai encore 2 mois ici mais je me sens révolter par le manque de liberté dont nous sommes victime. On n'a même pas le droit de franchir le seuil de notre Bar. On n'a pas vraiment d'heure de travail. On est comme des animaux dans une cage. Aussi, même quand on a de l'argent, on ne peut pas se payer une maison en location. Les hommes ici ont la main facile pour donner mais moins respectueux. Si on sort, en plus du 10.000Fc à payer au Bar, on peut facilement rentrer avec 40.000FC ou 50.000FC si on a fait une bonne prise. Ce qui est choquant ici, c'est qu'en réalité, les propriétaires du bar font de l'argent sur nous. Ce que je rapporte au Bar à la suite de mes sorties de prostitution, vaut plus que ce que le Bar me paie comme servante.

9) Je m'appelle JL. Je suis mère de 3 enfants filles. Elles sont à Bikenge chez mes parents. Je suis venu de Bikenge en province du Maniema. Je suis venu à la recherche de mon mari qui était venu ici à Misisi pour ouvrir une pharmacie.

A mon arrivée, j'ai constaté qu'il avait une autre femme. Il a pris une maison pour moi. J'ai constaté qu'il ne s'occupait pas vraiment de moi. Il pouvait faire un mois sans avoir des rapports sexuels avec moi. Toutes les nuits c'était avec ma coépouse. Je me suis attaché à un autre homme avec qui on a vécu pendant plusieurs mois avant qu'il ne quitte misisi. Je vis seule, je fais mon business de vente de boissons fortement alcoolisées et je fais la prostitution. Cette activité me permet de vivre ici à Misisi et de pourvoir aux besoins de mes enfants. Je ne peux pas quitter misisi parce qu'il y a de l'argent. Dieu veille jusque-là pour moi, je n'ai pas encore contracté de maladie.

10) Je m'appelle FRH. Je suis de Goma. Je travaillais dans un Bar à Fizi qui appartient à mon oncle paternel. Il ne me payait pas. Aussi, il ne tolérait pas que je sorte avec des hommes. C'est comme s'il voulait que son Bar soit mon couvent. Une amie qui travaillait dans un bar ici à Misisi, m'a alors appelé et je suis arrivée. On m'a engagé. C'est depuis 1 mois ; On me paie 65.000FC. C'est bon. Je me sens libre. Je sors avec des hommes, à condition seulement de payer 10.000FC quand c'est pendant les heures de travail). Je gagne plus dans la prostitution que dans mon travail de servante dans le bar. Par nuit, je fais payer 40.000FC à part ce que mon client doit payer pour ma sortie. Depuis mon arrivée ici, j'ai au moins 1 client par jour. Il y a certes l'insécurité ici mais comme les autres sont là, ça ne gêne pas. Ici, c'est mieux qu'à Fizi.

1.1.4. Initiative prise

La question de traitement réservé aux filles travaillant dans les bars a fait objet d'un grand débat au cours de l'atelier du 4 au 6 juin 2019 à Misisi. Tous les services avaient pris l'engagement, chacun en ce qui le concerne selon le pouvoir lui conféré par la loi, de mettre fin à ces pratiques d'exploitation de type esclavagiste.

Une réunion de partage de résultats de la recherche a été organisée à Misisi avec les tenanciers de Bar, en présence de l'équipe dirigeante du Comité de suivi des activités minière en date du 7 juin 2019. A l'issu de cette rencontre, les tenanciers de Bars de Misisi avaient pris l'engagement de ne plus faire monnayer les sorties des filles qu'elles font travailler comme servantes dans leurs Bars. Aussi, ils se sont engagés d'accorder plus de liberté à leur travailleuses. Le Comité de Barmans de Misisi a pris l'engagement de mettre à la disposition de ses membres un modèle de contrat de travail uniforme pour tous les Bars.

1.1.5. Principaux engagements et recommandations

a) Engagements

- Les services publics se sont engagés de suivre de manière particulière la question de conditions de travail des filles dans les Bars et d'y apporter des réponses appropriées ;

- Le Comité de suivi des activités minières dans le secteur de Ngandja a pris l'engagement d'organiser des pourparlers avec les autorités coutumières en vue de trouver une issue favorable au profit des femmes victimes de l'interdiction coutumière d'accès aux sites miniers tout en protégeant des valeurs coutumières ;
- Les responsables de Structures médicales se sont engagés à se rendre disponible pour parler de la question du VIH/Sida et de la tuberculose au cours des émissions qui seront organisées dans le cadre du projet ;
- La société civile s'est engagée à faire le monitoring pour s'assurer que les tenanciers de Bars accordent des libertés de mouvement et protègent les droits de filles qu'elles font travailler comme servante ;
- Max Impact asbl s'est engagé à faire une réunion de restitution de ses constats sur les traitements des filles travaillant dans des bars auprès de tenanciers de Bars.

b) Recommandations

- Les femmes prostituées vivant dans les QG ont formulé le vœu de bénéficier d'une formation sur les métiers, de bénéficier d'une formation et accompagnement pour la constitution d'une mutuelle de solidarité ;
- Que les services de l'Etat exigent aux hôteliers de toujours rendre disponible des préservatifs dans les chambres ;
- Que l'Etat et ses partenaires techniques et financiers dans le secteur de la santé développent des activités de prise en charge psycho-économique et social en faveur de PVV et des activités psycho-économico-socio-judiciaires en faveur de victimes de violences sexuelles ;
- Que l'Etat rende obligatoire le dépistage au VIH/Sida à toutes les professionnelles de sexe et prenne des mesures conséquentes pour les celles qui seraient diagnostiquées positives ;
- Que les autorités publiques s'abstienne d'actes de trafic d'influence et d'obstruction au travail du service de genre en ce qui concerne les activités de dépistage au VIH/Sida en faveur des filles travaillant dans les bars qui du reste s'adonnent à la prostitution.

1.2. VOLET MINES

1.2.1. Des paiements appliqués dans le secteur minier à Misisi

Le monitoring sur les paiements dans le secteur minier artisanal à Misisi a conduit aux résultats ci-dessous :

No	Niveau de perception du paiement	Services intervenants	Aspect fiscal
1	Puits	Service de Mines	<ul style="list-style-type: none"> - Cartes de creuseur (14\$/an/creuseur dont : 10\$ pour la carte, 1\$ pour la contribution à la réhabilitation de l'environnement et 3\$ pour les frais administratifs) - Fiche de contrôle technique (montant forfaitaire allant jusqu'à 200.000FC)/semestre - Ouverture de chantier : 275\$ (soit 250\$ + 25\$ de frais administratifs/an/puits)
		SAEMAPE	<ul style="list-style-type: none"> - Frais rémunératoire SR (120\$/puits/an) - Fiche d'identification creuseur (25.000FC) dont 16.000\$ et 9.000FC pour les frais administratifs) - Identification du puits (150\$/puits)
		DGI	<ul style="list-style-type: none"> - Impôt (400.000 FC/an/puits)
		Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les puits par site forfait/an (2.283.200Fc)
		Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe pour pollution (10.000\$/puits) à discuter
		SNS/Armes légères	<ul style="list-style-type: none"> - Bouts de feu (300\$/an/exploitant) - Puits (PPO) : 200.000Fc/cas
		Coopérative	<ul style="list-style-type: none"> - Cartes de membre : 5000 FC/an (pour
		FARDC	<ul style="list-style-type: none"> - Passage à la barrière sur la route allant vers les puits (route Kachanga - Katuba, et route Kachanga - M'ndem'nde) : 500Fc/passage/personne. (soit : 1.000Fc pour un aller et retour)
2	Transporteurs	Service de mines + SAEMAPE	<ul style="list-style-type: none"> - Amende: <ul style="list-style-type: none"> • Si on n'a pas de documents : 1000 FC/vélo transportant de colis
		Secteur	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe vélo : 1000 FC/velo/passage
		Droit coutumier	<ul style="list-style-type: none"> - Itulo : 1000 FC/vélo/passage
		FARDC	<ul style="list-style-type: none"> - Velo transportant des colis : 2.000FC/passage
3	Concasseur	Service de mines	<ul style="list-style-type: none"> - Autorisation machine : 275\$ (dont 250\$ + 25\$ (FA)/an)
		SAEMAPE	<ul style="list-style-type: none"> - Frais rémunératoires : 30\$/mois/machine
		DGI	<ul style="list-style-type: none"> - IPR : 30.000FC/mois/machine
		Secteur	<ul style="list-style-type: none"> - 100.000 FC/an
		DGRAD (Environnement)	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution + norms : 180\$/an

		et Industrie)	
		Economie	– 25\$/nouvelle machine
		Droit coutumier	– 100.000 FC/an
4	Loutra (Tanks)	Droit coutumier	– 60.000 FC/an
		SAEMAPE	– Fiche d'identification : 25.000 FC/an – Frais rémunératoires pour services rendus : 10\$/mois
		DGI	– IBP : 30.000 FC/mois
5	Négociants	Service de mines	– Carte de négociant: 360\$/an (don't 300\$ pour la carte et 60\$ pour les frais administratifs) – Cahier de données statistiques: 10.000Fc – Dépôt données statistiques: 30.500Fc/mois
		SAEMAPE	– Fiche d'identification de négociant: 25.000FC/an – Frais rémunératoires pour services rendus : 10\$/mois
		DGI	– IPR : 125.000Fc/an
		Economie	– 25.000FC/chaque 4 mois
		Cellule Anti-fraude	– Fiche Anti - Fraudre : 5\$/mois – A chaque contrôle : 10.000FC (pour l'eau)
		Secteur	– Location terrain : 19.000FC/an
		Industrie	– Poids et mesures: 50.000FC/an
		Environnement	– Pollution : 30.000FC/an/Braséro
6	Entités de traite	Service de mines	– Carte de creuseurs (pour les agents de l'entité usant de la bêche pour mettre les sables dans les tank) : Cartes de creuseur (14\$/an/creuseur dont : 10\$ pour la carte, 1\$ pour la contribution à la réhabilitation de l'environnement et 3\$ pour les frais administratifs) – Taxe pour transformation de minerais de l'exploitation artisanale : 300\$/an
		SAEMAPE	– 10% de la production
		Environnement	– 10.600\$/an pour le groupe électrogène
		Energie	– 1.000.000 FC
		DGI	– IPR 15% du salaire
		Emploi	– 2500\$/an pour les étrangers
		DGM	– Identification des étrangers

Il sied de noter que, hors mis le service de mines et de SAEMAPE, différents services publics procèdent régulièrement au contrôle de documents pour se rassurer de la régularité/légalité des acteurs miniers. Parmi ces acteurs citons :

- L'ANR
- La Police de mines et hydrocarbures
- Police d'assainissement
- L'Anti-fraude minière
- L'Anti-fraude judiciaire
- Le service de l'Emploi
- APJ parquet,
- La DGM (pour les entités de traitement de déchets);
- DGI

Le contrôle de ces différents services se termine toujours soit par la soumission de l'opérateur minier à des amendes ou à un pourboire (« de l'eau ») au profit du contrôleur.

Pour les propriétaires de puits soumis au contrôle, tout manquement conduit directement à une mesure de fermeture du puits. La réouverture est conditionnée par un paiement d'amendes en terme d'heures d'exploitation du puits, généralement 24h si le puits est en production.

Il sied de noter qu'à la fermeture de puits, il n'est aucunement fait appel pour consultation au service de mines ou SAEMAPE.

1.2.2. Des services intervenant dans la chaîne d'approvisionnement à Misissi

Le Manuel de procédures de traçabilité détermine clairement les services intervenants dans la chaîne d'approvisionnement de minerais. Il s'agit pour le secteur aurifère de :

- Au site: Service de mines et SAEMAPE;
- Au centre de négoce: Service de mines, de Saemape et le CEEC
- Au comptoir: Service de mines et CEEC

Il se pose un problème grave d'immixtion de services publics non éligibles dans les activités minières à Misissi. Chaque service s'arroge le droit de suspendre les activités des opérateurs surtout au niveau de puits sans aucune forme de procédures, et cela au nom de l'Etat congolais.

Les puits en production sont souvent victime de mesures de fermetures dont la réouverture est conditionnée par le paiement d'une amende de 24h d'exploitation du puits sanctionné au bénéfice du service sanctionnant l'opérateur propriétaire du puits. Le parquet est plus le lead dans cette pratique.

Au cours de l'atelier de Misisi, les services ci-dessous se sont déclarés compétents et légaux pour intervenir au niveau ci-dessous de la chaîne d'approvisionnement :

N°	Service	Niveau d'intervention (point de vue de chaque service)
1	Service de mines	<ul style="list-style-type: none"> - Intervient partout (Puits, Concasseurs, Tank/Loutra, Négociants, Entité de traitement de déchets) et sur initiative propre ;
2	SAEMAPE	<ul style="list-style-type: none"> - Intervient partout (Puits, Concasseurs, Tank/Loutra, Négociants, Entité de traitement de déchets) ; et sur initiative propre ;
3	Police de mines	<ul style="list-style-type: none"> - Intervient partout (Puits, Concasseurs, Tank/Loutra, Négociants, Entité de traitement de déchets) et sur initiative propre ;
4	CEEC	<ul style="list-style-type: none"> - Assure le contrôle : de cartes de négociants, de preuves de ventes, de bons d'achat. Il lutte contre la fraude et la contrebande minière. - Intervient au niveau de négociants et des entités de traitement ; - Il intervient sur l'initiative propre.
5	Le service de l'Industrie	<ul style="list-style-type: none"> - Il s'occupe des instruments de poids et mesures, et de normes. - Il intervient partout sauf au puits d'Or. - Il intervient sur propre initiative ;
6	ANR	<ul style="list-style-type: none"> - Il s'occupe de renseignements. - Il intervient partout (Puits, Concasseurs, Tank/Loutra, Négociants, Entité de traitement de déchets) et sur initiative propre ;
7	Le parquet	<ul style="list-style-type: none"> - Il intervient partout (Puits, Concasseurs, Tank/Loutra, Négociants, Entité de traitement de déchets) en cas de conflit et sur initiative propre ;
8	La police judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> - Il intervient partout (Puits, Concasseurs, Tank/Loutra, Négociants, Entité de traitement de déchets) pour le contrôle et sur initiative propre ;
9	Service de contrôle des armes légères	<ul style="list-style-type: none"> - Il intervient partout (Puits, Concasseurs, Tank/Loutra, Négociants, Entité de traitement de déchets) pour le contrôle et sur initiative propre ;
10	DGI	<ul style="list-style-type: none"> - Il intervient partout (Puits, Concasseurs, Tank/Loutra, Négociants, Entité de traitement de déchets) et sur initiative propre ;
11	Service de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> - Il intervient partout (Puits, Concasseurs, Tank/Loutra, Négociants, Entité de traitement de déchets) et sur initiative propre ;
12	La police de protection civile	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle l'insalubrité publique et travaille pour la maximisation de recettes ; - Il intervient partout (Puits, Concasseurs, Tank/Loutra,

		Négociants, Entité de traitement de déchets), sur initiative propre ou sur demande d'autres services ;
13	Pouvoir coutumier	- Il intervient partout (Puits, Concasseurs, Tank/Loutra, Négociants, Entité de traitement de déchets) et sur initiative propre ;
14	Service de l'environnement	- Il assure le contrôle des carrières, des forêts, des machines, des activités utilisant la force motrice. La pollution, l'assainissement du milieu, la commercialisation des minerais. - Il intervient partout (Puits, Concasseurs, Tank/Loutra, Négociants, Entité de traitement de déchets) et sur initiative propre ;

Les différents services ci haut repris et les acteurs de la chaîne d'exploitation minière ont estimé qu'il serait impérieux que l'autorité provinciale (le Gouverneur de Province) prenne une note circulaire spécifiant : le niveau d'intervention de chaque service, les types de paiements dus au dits services et l'assujetti pour chaque type de paiement et le taux pour chaque type de paiement.

Le contenu de ladite note devrait faire objet de large diffusion au bénéfice de tous les intervenants de la chaîne d'approvisionnement de minerais et de services publics basés à Misissi. Des sanctions devraient être pris contre tout service contrevenant.

1.2.3. Du monnayage de passage de voyageurs en territoire de Fizi.

Les FARDC ont érigé sur la route Misissi - Uvira des points de payage pour les passants. Sans mettre des barrières à corde comme dans le temps, les passagers sont appelés à payer à s'arrêter à chaque position de militaires pour effectuer le paiement.

Au cours de la présente étude, les points de payage suivants ont été identifiés au cours de la période allant du 11 mai au 8 juin 2019 :

N°	Nom/localisation du Points de payage	Montant à payer	Observations
1	1 barrière entre Uvira et Kigongo (quand on quitte Uvira)	200FC	Sur ce tronçon, les militaires sont abordables. Ils tolèrent ceux qui disent ne pas avoir l'argent.
2	2 Barrières au niveau de Lwanga	200FC/barrière	
3	2 Barrières dans Pemba : - Entrée de Pemba (coté Kasekezi); - Milieu de Pemba (vers Munene)	200FC 200FC	Les passagers à bord d'un Bus échappent parfois à ces paiements, surtout

			quand le chauffeur refuse de s'arrêter.
4	1 barrière à Kabumbe	200FC	Supprimée au cours de la semaine du 13 au 18 mai 2019
5	1 barrière dans la forêt de 17	1.000FC	
6	3 barrières dans Kota mabanga <ul style="list-style-type: none"> - Entrée Kota mabanga au croisement de la route lubondja et la route Kilicha; - Au milieu de Kota mabanga (après le village dit chez les Bafuliru, en allant vers lulimba); - A la sortie de Kota Mabanga vers lulimba 	1.000FC 1.000FC 1.000FC	Sur ce tronçon routier, aucune explication ou discussion n'est supportée par les militaires. Le paiement est obligatoire et non négociable.
7	1 Barrière à l'entrée de Lulimba (à la place dite de Policiers de Roulage)	1.000FC	
8	2 Barrières entre Lulimba et Misisi : <ul style="list-style-type: none"> - A Lwamba ; - A Makenga 	1.000FC 1.000FC	Les passagers sur moto ou à bord d'un bus sont tous soumis au paiement.
	Total paiements aux militaires par personne sur le tronçon Uvira - Misisi		8.200FC

Partant d'une hypothèse de l'effectif (très minimalist) de 200 passants par jour (sachant que sur moto, il y a 2 passagers et 18 personnes à bord de bus et un minimum de 20 personnes par camion), et ne considérer que les 7 points de payage allant de la forêt de 17 à Misisi, il y a donc lieu d'estimer à 1.400.000FC à payer journalièrement aux FARDC (soit 42.000.000FC/mois).

1.2.5. De la production et commercialisation de l'Or produit à Misisi

La production de l'Or en province du Sud est dépendante à plus de 50% de Misisi. En effet, alors que les statistiques de la production annuelle 2018 de la province du Sud Kivu font état de 46.401,27grs d'Or produits³, l'Antenne minière de Misisi a enregistré la déclaration de statistiques de négociants fixant la production à environ 26kgs d'Or⁴ pendant que le rapport 2018 du Bureau Isolé de mines pour les territoire de Fizi - Uvira faisait état de la commercialisation de 13.591grs⁵ pour l'Antenne minière de Misisi.

³ Division provinciale de mines du Sud Kivu ; Rapport statistiques annuelles 2018 ; avril 2019

⁴ Déclaration du Chef de l'Antenne minière de Misisi, en date du 4 juin 2019

⁵ Bureau Isolé de Mines Uvira – Fizi ; Rapport annuel 2018.

Cette production d'Or de l'année 2018 a été vendue auprès de comptoirs suivants⁶ : Fair Congo (4.914,57grs), Mines Propres (22.658,8grs), Ets Namukaya (8.471,4grs), Le Miracle (1.046,4grs), Avanish (4.247,3grs), Rubyaf (4.683grs), Q et Q Africa (380grs).

Au cours du premier trimestre 2019, les statistiques de la production de l'Or à Misisi par les Entités de traitement pour la période allant de Janvier au 4 mars 2019 pour la font état de 4.664,1 grs.⁷ Les sites de provenances sont : Kachemba (3.648grs), Mitonde (1.016,1gr) qui sont du reste des sites non validés.

Par contre, les rapports des données statistiques de commercialisation d'Or produit par l'Antenne minière de Misisi sur base de déclarations des négociants font état de : 3.168grs pour Mars 2019, 3.115,7gr pour avril 2019, et 1.863,35gr pour Mai 2019.⁸ Ces rapports de l'antenne minière de Misisi n'incluent pas les données des Entités de traitement car non disponibles au niveau de l'Antenne.

Il sied de noter qu'au niveau des Entités de traitement, il y a un délégué de SAEMAPE et un autre de service de Mines qui assistent aux opérations de production de l'or. Cependant, ces personnes répondent directement de Bukavu. Ils ne communiquent pas les statistiques avec leurs bureaux respectifs de Misisi. Ceci explique le décalage constaté dans la déclaration de données statistiques. Ainsi, au niveau de SAEMAPE et de l'antenne minière de Misisi aucune donnée statistique sur la production des Entités de traitement n'est disponible. Les responsables se contentent des informations statistiques émanant de négociants. Aussi, la quotité perçue par SAEMAPE à titre de 10% de la production de l'Or des entités de traitement est directement gérée par le niveau provincial. Ceci est à la base de la sous-estimation de la production et de recettes minières de Misisi.

Pour avoir la maîtrise de statistiques et arriver à tracer l'Or de Misisi, le CEEC, à travers son Conseiller Juridique (Me Simon Mavanga), vient de s'imposer et obtenir le droit obligatoire d'assister aux opérations de production de l'Or au niveau des Entités de traitement à Misisi. L'insuffisance de personnel restera la principale limitation du CEEC pour bien assurer le suivi de la production de l'Or au niveau des entités de traitement et des négociants.

Au cours du mois de Mars 2019, soixante-dix-sept (77) négociants, 58 négociants en avril 2019 et plus de 50 négociants en mai 2019, ont rapporté à l'Antenne minière de Misisi sur leurs statistiques d'achat. Aucune mention n'est faite sur leurs fournisseurs ni

⁶ Division provinciale de mines du Sud Kivu ; Rapport statistiques annuelles 2018 ; avril 2019

⁷ Division de Mines, Rapport Statistiques de production de l'Or dans les Entités de traitement dans le Bureau Minier de Fizi 2019 (de Janvier au 4 avril 2019) ; Bukavu 30 avril 2019.

⁸ Antenne Minière de Misisi, Statistiques de commercialisation de l'Or, rapports pour les mois de mars, avril, et mai 2019.

sur la provenance. Il y a cependant lieu de noter qu'au cours de l'atelier du 4 au 6 juin 2019, les négociants disaient ne pas être disposés à se soumettre aux exigences de traçabilité parce qu'ils s'approvisionnaient auprès de sites non validés.

La production de l'Or de Misisi est vendue localement ou en dehors de Misisi (Bukavu, Kalemie, Bujumbura, Tanzanie, Rwanda). La MAISON BEZO et la MAISON ESPOIR sont les grands acheteurs locaux d'Or. Des Entités de traitement et des négociants locaux vendent souvent leur Or auprès de ces maisons d'achat. Durant la période allant de janvier à mai 2019 la MAISON BEZO a acheté (auprès de COOMIKI et CEMITRADA) 6.431 grs d'Or auprès des Entités de traitement. La MAISON ESPOIR a acheté au cours de la même période auprès de la COOMIKI, 260,7 grs d'Or.⁹

Il y a donc lieu de constater que les maisons d'achats et des négociants ont continué à s'approvisionner en minerais auprès des mines contrôlées par des Maï Maï et des FARDC.

Il est impérieux de poursuivre les investigations pour s'avoir auprès de qui la MAISON BEZO et la MAISON ESPOIR vendent leur minerais.

1.2.6. Du conflit entre coopératives

Il existe un conflit réel entre la COOMIKI et la CEMITRADA. La CEMITRADA est constitué des anciens membres de la COOMIKI. L'enjeu principal du conflit, c'est la main mise sur les sables devant alimenter les Entités de traitement. La présence de membres de CEMITRADA à « Miba » et sur la colline de Kachanga constitue la face visible de l'objet du conflit. En effet, alors que depuis plusieurs années, la COOMIKI jouit du monopole sur tous les sables rejets de l'activité artisanal pour alimenter les entités de traitement, la CEMITRADA est venu se placer en concurrent sur le site.

L'avis de sages du village est qu'il n'y a pas en réalité une coopérative qui peut chasser une autre à « Miba » ou sur la colline car toutes sont des occupants illégaux. Il s'agit juste, estiment- ils, d'un conflit d'intérêt entre deux individus qui se connaissent très bien pour avoir géré ensemble. Monsieur Katombo et Monsieur Chaku savent très que la COOMIKI et la CEMITRADA ne sont que des couvertures pour habiller leur conflits dont l'objet principal est l'intérêt privé. Les entités de traitement portant les noms de COOMIKI et de CEMITRADA qui sont bénéficiaires de sables sur lequel chacun veut avoir un contrôle absolu, ne sont que des biens privés et non pas de biens de coopératives qui les ont prêtées les noms.

Pour les sages du village, Katombo et Chaku sont tous deux fils, fils du terroir. Ils doivent mettre de côté leurs intérêts privés au profit de l'intérêt général. Il y a en perspective une réunion pour les amener à la réconciliation.

⁹ Nos investigations auprès de la MAISONS BEZO et de la MAISON ESPOIR

L'argumentaire de Monsieur Katombo au sujet de ce conflit est que la législation sur les coopératives minière attribuant une zone à chaque coopérative doit être de strict respect. La CEMITRADA ayant son siège à Lulimba, a l'obligation de quitter la zone qui revient à la COOMIKI.

Les membres de la CEMITRADA eux avancent l'argument selon lequel aucune coopérative n'est officiellement établie à « Miba » et à Kachanga. Etant donné que l'entreprise Leda Mining accorde une largesse aux exploitants miniers d'œuvrer sur son site, tout le monde a le droit d'en bénéficier. Il ne revient donc pas à une coopérative quelconque de s'imposer sur les autres.

Les membres de la COOMIKI et ceux de la CEMITRADA ont reconnu tous que leurs coopératives n'avaient aucun contrôle sur les entités de traitement qui portent leurs noms.

Aussi, au cours de l'atelier du 4 au 6 juin 2019, il a été reproché aux coopérative ne n'avoir aucun impact sur le développement du milieu. Aucune d'elles n'avaient pas pu citer une seule action entreprise au profit de la communauté. On leur également avait reproché d'être des outils d'oppression des exploitants et de souvent servir de porte pour opprimer les exploitants miniers artisanaux qui ne sont que de membres de noms.

Il a été demandé à SAEMAPE de jouer convenablement son rôle de service d'assistance et d'encadrement des exploitants miniers artisanaux. Il a été demandé au SAEMAPE de procéder dans l'urgence à la formation de coopératives sur la question de Gouvernance. Cette recommandation a été prise à bras ouvert par le Chef local de SAEMAPE au cours de l'atelier.

1.2.7. De la mise en place d'un mécanisme local de suivi des activités minières le Secteur de Ngandja.

Le débat autour de la nécessité de changer le style de gouvernance du secteur minier dans le Secteur de Ngandja que tous les participants à l'atelier avaient qualifié de non bénéfique à la fois pour l'Etat, la province du Sud Kivu, le Secteur de Ngandja et la population de Ngandja et de Misisi ; a conduit à la décision de mettre en place un Comité de Suivi des Activités Minières dans le Secteur de Ngandja.

Ce comité voulu largement inclusif s'est voulu être multi-acteur. Il est constitué de 26 personnes représentant les structures et institutions suivantes :

a) Institutions publiques: 16 personnes

- Poste d'Encadrement Administratif : 1 personne
- Secteur de Ngandja : 1 personne
- FARDC: 1 personne
- DGM : 1 personne
- ANR : 1 personne
- Police de Mines: 1 personne
- Antenne Minière de Misisi: 1 personne
- SAEMAPE : 1 personne

- Service de l'Environnement : 1 personne
- Service Genre; 1 personne
- Localité de Butale: 1 personne
- Localité de Misisi: 1 personne
- Sous Village Bashimboko : 1 personne
- DGM
- CEEC
- Groupement : 1 personne

b) Société civile : 4 personnes

- Composante savante : 1 personne
- Medias (Radio Ebala): 1 personne
- Nouvelle Société civile: 1 personne
- Société civile forces vives

c) Opérateurs économiques (Négociants et Coopératives minières) : 6 personnes

- ONEPAM : 1 personne
- COOMIKI: 1 personne
- Cemitrada : 1 personne
- CFTM: 1 personne
- PPO: 2 personnes (CEMITRADA et COOMIKI)

Le Comité s'est choisi une équipe dirigeante constituée de la manière suivant:

- Président: Chef de Poste d'encadrement Administratif de Misisi (Etat)
- Vice Président: Service de Genre (Etat)
- Rapporteur: Composante Savante (Société civile)
- Rapporteur adjoint: Cemitrada (Coopératives et Négociants).

Le Comité se réunira chaque le 25 du mois sur convocation de son Président.
Un mandat d'Une année a été accordé aux animateurs de l'équipe dirigeante.

1.2.8. Des priorités du Comité de Suivi des Activités Minières

N°	Activités	Responsable de l'exécution
1	Tenir une réunion avec la notabilité locale pour obtenir d'eux la levée de la mesure interdisant aux femmes de se rendre aux puits d'Or	Equipe dirigeante dirigeante du Comité de Suivi, Service de Mines et SAEMAPE
2	Application de la mesure interdisant à la cellule Antifraude de continuer à travailler sur les questions minières	CPEA/Misisi
3	Sensibiliser les Maï Maï à se démobiliser	Comité de Suivi, FARDC, ANR, Société civile,

		notabilité, Secteur de Ngandja
4	Mobiliser les partenaires techniques et financiers pour soutenir un programme de démobilisation de Maï Maï et leur intégration socio-économique dans le milieu	Max Impact, le Secteur de Ngandja et l'équipe dirigeante du Comité de Suivi
5	Redynamisation de coopératives (formation sur la Gouvernance de coopératives minières)	L'équipe dirigeante du Comité de Suivi ; SAEMAPE et Max Impact
6	Campagne d'éducation sur le VIH/Sida, les violences basées sur le Genre et violences sexuelles	L'équipe dirigeante du Comité de Suivi et le CENTRE DE SANTE Etat/Misisi, Service de Genre et SAEMAPE, PNC, société civile
7	Mettre fin aux pratiques de Barmans limitant le mouvement des filles travaillant dans les Bars	L'équipe dirigeante du Comité de Suivi, l'ANR, la Police, le DGM
8	Obtenir la note du Gouverneur spécifiant les services habilité à intervenir sur la chaîne d'approvisionnement de minerais à Misisi, les taxes à percevoir et les assujettis ;	Max Impact, L'équipe dirigeante du Comité de Suivi
9	Chercher des partenaires et Entreprendre des activités génératrices de revenus et de formation aux métiers en faveur de prostituées de QG	Service de Genre ; L'équipe dirigeante du Comité de Suivi et Max Impact, société civile
10	Campagne d'éducation sur la traçabilité et la lutte contre la fraude et la contrebande minière	L'équipe dirigeante du Comité de Suivi, le CEEC, Antenne Minière, SAEMAPE, les Coopératives et la Police de Mines, société civile
11	Diffuser la nomenclature de taxes dans le secteur minier	L'équipe dirigeante du Comité de Suivi, le Service de Mines et le SAEMAPE, société civile
12	Plaidoyer pour le développement d'un système de traçabilité de l'Or à Misisi	L'équipe dirigeante du Comité de Suivi, le CEEC, Max Impact, Antenne Minière, SAEMAPE,
13	Plaidoyer pour la suppression de barrières illégales	L'équipe dirigeante du Comité de Suivi, FARDC, ANR, Police de Mines, Secteur de Ngandja, société civile

14	Campagne de sensibilisation au civisme fiscal	L'équipe dirigeante du Comité de Suivi, Antenne Minière, SAEMAPE, Coopératives et Association de négociants, société civile
15	Monitoring sur la fraude et la conte bande minière et les violations de droits humains	La Société civile
16	Plaidoyer pour l'attribution de plein contrôle aux responsables de SAEMAPE/Misisi et de l'Antenne Minière de Misisi des agents affectés dans les Entités de traitement	L'équipe dirigeante du Comité de Suivi, Max Impact, Société civile
17	Plaidoyer pour la responsabilisation de services locaux de l'administration de mines et la DPMER locale pour la conduite périodique des campagnes de recouvrement de taxes dans le secteur miniers à la place de missions provenant de Bukavu	Max Impact, Société civile
18	Tenir des réunions mensuelles du Comité de Suivi pour faire un état de lieu de l'exploitation minière à Misisi et diffuser les rapports (auprès de membres et aux autorités provinciales).	L'équipe dirigeante du Comité de Suivi ;
19	Tenir un atelier sur la Gouvernance de ressources minières au profit des chefs de villages/Kapita de villages de la littorale de la rivière Kimbi dans sa partie allant de Lulimba à Nyange.	Max Impact asbl et L'équipe dirigeante du Comité de Suivi ;

La radio Ebale va mettre à la disposition du Comité de Suivi une tranche d'émission hebdomadaire d'une heure. Elle montera des émissions allant dans le sens de matérialisation de la présente feuille de route.

CONCLUSION

L'atelier de Misisi a suscité l'intérêt pour tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Un besoin de renforcement de capacités et un suivi régulier peuvent en très peu de temps, rendre les chaînes d'approvisionnement en minerais de Misisi, libre de tout conflit.